

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**

19/07/2024

**Date d'affichage**

26/07/2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 24 juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : LEGOUT Séverine GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : LEGOUT Séverine, donne pouvoir à Marie-Claude DURAND, GUIBLIN Aline donne pouvoir à Pascal HERVÉ, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX

***Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance***

**N°03-07-2024 – Attribution de subvention à des associations**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que sur l'enveloppe de 50 000€ votée par le conseil municipal le 20 mars 2024 et portant sur les subventions aux associations, 42 510€ ont déjà été attribués.

Il présente deux demandes de subventions complémentaires au profit de :

- l'association CATM de Bazouges la Pérouse afin de participer à hauteur de 50% aux frais d'acquisition d'un drapeau ; le montant de la subvention sollicitée est de 692,50€
- l'association Club du Bon Accueil afin de soutenir l'association dans le cadre des activités de danse réalisées à la salle polyvalente du foyer de vie ; une aide à hauteur de 100€ par séance est sollicitée.

Monsieur le Maire précise qu'une quinzaine de séance est programmée par année civile.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité (1 abstention) :

**Décide** de l'attribution des subventions suivantes :

- Club du Bon Accueil : 100€/séance sous réserve de la présentation des factures d'utilisation de la salle ; le montant maximal de cette subvention est fixé à 1 500€ pour l'année 2024
- CATM de Bazouges la Pérouse 692.50€

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

